

La directrice du Centre hospitalier Erdre et Loire,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7, D.6143-33, D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux Membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire n°ARS-PDL-DT44-APT-2016-1137, en date du 14 décembre 2016, portant création du Centre Hospitalier Erdre et Loire,

Vu l'organigramme de direction du Centre hospitalier Erdre et Loire en vigueur,

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée à **Madame Sophie PETTINI**, à l'effet de signer toutes correspondances, actes et décisions entrant dans le cadre normal des attributions qui lui sont dévolues à la Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales, nécessaires au fonctionnement normal et réglementaire de ce service.

Ces attributions comprennent :

♦ Toutes les décisions individuelles et toutes les correspondances habituelles concernant les personnels médical et non médical, salariés ou ex-salariés du Centre Hospitalier Erdre et Loire ou candidats sur les postes vacants,

Les courriers aux parlementaires, les courriers à "caractère particulier" aux ministères, aux services déconcentrés et décentralisés de l'Etat, à l'Agence Régionale de Santé, n'entrent pas dans le champ de la délégation.

ARTICLE 3

En son absence, délégation est donnée à **Madame Nicole TERRIEN**, Adjoint des cadres hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines du Centre hospitalier Erdre et Loire, à l'effet de signer :

♦ Affaires médicales :

- L'ensemble des documents afférents à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion courante de la Direction des Affaires médicales ;
- Les contrats de recrutement des praticiens hospitaliers (praticien contractuel, assistant, attaché) assurant les fonctions de remplacement d'un praticien sur poste.

LES APPROBATEURS SONT RESPONSABLES DE LA DIFFUSION

Rédacteur(s)	Marie LHERIEAU - Assistante de direction	Mars 2026	Signature
Approbateur(s)	Sandrine DELAGE - Directrice	Mars 2026	Signature

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE LA DIRECTION COMMUNE ET NE PEUT ETRE NI COMMUNIQUE A TIERS, NI PHOTOCOPIE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AUX RESPONSABLES DES RESSOURCES
HUMAINES**

♦ **Ressources Humaines :**

- L'ensemble des documents afférents à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion courante de la Direction des Ressources Humaines ;
- Les conventions relatives à la formation ;
- Les conventions de stage ;
- Les contrats de travail et décisions concernant le personnel non médical à l'exception des décisions de recrutement des titulaires et des contrats à durée indéterminée (CDI) ;
- Tous documents relatifs à la notation et l'évaluation du personnel.

ARTICLE 4

En cas d'absence du directeur aux réunions de la Commission Médicale d'Etablissement, du Comité Social d'Etablissement et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail du Centre Hospitalier Erdre et Loire, le remplacement dans les fonctions de directeur sera assuré par **Madame Sophie PETTINI**.

ARTICLE 5

En l'absence du directeur général, du directeur des finances et de l'accueil des patients, directeur par délégation, **Madame Sophie PETTINI** est appelée à assurer l'intérim de Direction. Dans ce cadre, elle est autorisée à prendre toute décision de nature à assurer la continuité de la conduite de l'établissement.

ARTICLE 6

La décision n°2025-097 est abrogée.

ARTICLE 7

La présente décision prend effet à compter du **1^{er} mars 2026**.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 05 mars 2026

La Directrice
S. DELAGE





LES APPROBATEURS SONT RESPONSABLES DE LA DIFFUSION

Rédacteur(s)	Marie LHERIEAU - Assistante de direction	Mars 2026	Signature
Approbateur(s)	Sandrine DELAGE - Directrice	Mars 2026	Signature

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE LA DIRECTION COMMUNE ET NE PEUT ETRE NI COMMUNIQUE A TIERS, NI PHOTOCOPIE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION

Signature des délégués

<p>La directrice adjointe chargée des Ressources Humaines et des Affaires Médicales</p>  <p>S. PETTINI</p>	<p>L'Adjoint des cadres hospitaliers chargée des Ressources Humaines</p>  <p>N. TERRIEN</p>
--	--

DESTINATAIRES :

- Les intéressé(e)s
- Trésorerie
- Registre des décisions

LES APPROBATEURS SONT RESPONSABLES DE LA DIFFUSION

Rédacteur(s)	Marie LHERIEAU - Assistante de direction	Mars 2026	Signature
Approbateur(s)	Sandrine DELAGE - Directrice	Mars 2026	Signature

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE LA DIRECTION COMMUNE ET NE PEUT ETRE NI COMMUNIQUE A TIERS, NI PHOTOCOPIE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION